



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)  
MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, BERARD Guy

Étaient excusés : PHILIPPE Francine (pouvoir à PINATEL François), SAUNIER Jean-Marc

Étaient absents : VENERA Christophe, JOUANNEAU Fanny

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

### **NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 7

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 8

### **Délibération n° 2024/71 : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services pour la collecte des ordures ménagères dans les hameaux des Aymes et de Singuigneret**

Vu la convention qui a été passée en 2006 entre le SITOM de l'Oisans et la commune pour la collecte des ordures ménagères dans les hameaux,

Considérant que la communauté de communes de l'Oisans rembourse chaque année à la commune les frais de personnel et de matériel qu'elle engage pour assurer cette collecte,

Considérant que ces frais ont fortement augmenté au cours des dernières années et que le montant prévu par la convention ne permet plus de les couvrir,

Monsieur le Maire propose de passer un avenant n°1 à cette convention de 2006 afin de revaloriser le montant annuel remboursé par la communauté de Communes de l'Oisans et le porter à 5 702,89 € (au lieu de 4 293,81 €). Ce montant sera révisé annuellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention précitée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

23 DEC. 2024

